

Paris, le 18 mai 2021

Commission François Rebsamen : vers du concret pour la Loi Climat et Résilience et le prochain Projet de Loi de Finances.

« C'est le chapitre qui manque au projet de Loi Climat et Résilience », réagit aussitôt François Rieussec, Président de l'Unam, en saluant la volonté affirmée du premier ministre d'interroger le droit de l'urbanisme, d'associer élus, opérateurs publics et privés pour accélérer l'émergence d'une véritable culture en matière d'aménagement et de construction de la ville durable.

« À l'instar de la création d'un réseau national de démonstrateurs visé par le Gouvernement, il est important de faire savoir que des solutions existent pour construire dans un cadre nouveau, celui de la transition écologique, à une échelle intermédiaire entre les territoires et les projets de construction, celle de l'aménagement de quartiers ou d'îlots en renouvellement urbain, » poursuit le Président de l'Unam.

L'aménagement est le bon outil pour configurer l'espace urbain, rappelle l'Unam, et offrir aux habitants un cadre de vie résilient tout en préservant, voir en améliorant les fonctionnalités des sols pour atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette ».

« C'est le moment d'être inventifs - et nous le serons - afin de consolider le modèle économique des porteurs de projets » conclut François Rieussec, tout en restant concentrés sur les travaux parlementaires qui se poursuivent au Sénat dans le cadre de l'examen du projet de Loi Climat et Résilience et ceux qui démarrent autour du projet de loi 4D présenté la semaine dernière en Conseil des ministres.

À propos

L'UNAM (Union nationale des aménageurs) est l'organisation professionnelle des acteurs de l'aménagement des territoires. Elle réunit 300 entreprises, majoritairement privées, organisées en 14 chambres régionales. Sa mission est de représenter et d'accompagner les aménageurs dans leur mission d'intérêt général au service des territoires, et de faciliter l'accès à leurs compétences aux élus et aux collectivités territoriales. Les aménageurs interviennent sur des opérations visant à réaliser des quartiers d'habitation, des équipements collectifs, des commerces, des zones logistiques, la reconversion de friches. Plus d'informations sur : www.unam-territoires.fr

Contact presse

Ambre Mazzolini – ambre.mazzolini@agencebabel.com – 06 62 11 98 57